

97^e réunion, 6 – 9 décembre 2022

1 Questions générales

1.1 Titre

Rapport abrégé de la 97^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), 6 – 9 décembre 2022

Pour examen par le GR-... lors de sa réunion du ... 2023

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 97^e réunion à Strasbourg, du 6 au 9 décembre 2022, sous la présidence de Kristine LICIS (Lettonie).

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté le projet d'instrument suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption :

- projet de Déclaration du Comité des Ministres sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques.

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2238(2022) « Pays tiers sûrs pour les demandeurs d'asile » et 2240(2022) « Prévenir la discrimination vaccinale ».

Le CDDH a adopté les textes suivants et a décidé de les transmettre au Comité des Ministres pour information :

- Rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques ;
- Rapport du CDDH sur la pratique des États membres en matière de dérogations à la Convention européenne des droits de l'homme en situations de crise.

Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a réélu Kristine LĪCIS (Lettonie) en qualité de présidente et Krista OINONEN (Finlande) en qualité de vice-présidente ; a réélu deux membres du Bureau (Brigitte OHMS (Autriche) et Babette KOOPMAN (Pays-Bas)) et a élu Alain CHABLAIS (Suisse) en qualité de Président du DH-SYSC.

Concernant le système de la Convention européenne des droits de l'homme, le CDDH a :

- échangé des vues sur l'issue de la consultation écrite du Comité d'expert sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) concernant le projet de rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques, tel que préparé par le DH-SYSC-IV ;
- échangé des vues sur les résultats de la 6^e réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV), notamment sa finalisation du projet de Rapport du CDDH sur ces questions ; estimé qu'avec l'adoption du Rapport du CDDH, le DH-SYSC-IV a rempli son mandat ;
- échangé des vues sur les résultats de la 1^e réunion du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC), dont la désignation de Maria AVERSANO (Italie) en qualité de vice-présidente et de Thibault DUFETEL (Royaume-Uni) et Adrian SCHEIDEGGER (Suisse) en qualité de corapporteurs.

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- tenu un Atelier sur la « Mise en œuvre du devoir de vigilance en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement » et échangé des vues sur ses futures activités dans le domaine des droits de l'homme et entreprises ;

- échangé des vues sur les résultats des 14^e, 15^e et 16^e réunions du Groupe de négociation ad hoc du CDDH (« Groupe 46+1 ») sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ;
- échangé des vues sur les résultats de la 5^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV), y compris au sujet de l'échange de vues tenu avec des experts indépendants sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels dans ce domaine et des travaux futurs du Groupe sur cette question ;
- échangé des vues sur les résultats de la 2^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en situations de crise (CDDH-SCR) et notamment concernant la finalisation d'un projet de Rapport du CDDH sur la pratique des États membres en matière de dérogation à la CEDH en situations de crise et sur les travaux futurs du Groupe concernant une Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme des mesures prises par l'État en situations de crise ;
- pris note des informations relatives à la Convention sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205 - Convention de Tromsø) fournies par le Secrétariat, portant notamment sur les résultats de la première réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe ;
- échangé des vues avec Siobhán O'SULLIVAN, Présidente du Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) ;
- échangé des vues avec Claire BAZY MALAURIE, Présidente de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) ;
- décidé de confier au Bureau le soin de décider des personnalités à inviter lors de ses prochaines réunions ;
- pris note des informations fournies par ses représentants dans des activités externes ; désigné Liliya ELENKOVA (Bulgarie) en qualité de représentante du CDDH à la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et Tim KOLK (Estonie) en qualité de représentant du CDDH au Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) ;
- échangé des vues sur les travaux en cours du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), notamment sur la manière dont sont abordées les questions de droits de l'homme dans le « Projet Zéro de Convention [cadre] » actuellement à l'examen et a fourni des orientations à son représentant au CAI ;
- échangé des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre, Philippe WERY (Belgique) sur les évaluations menées par ses groupes subordonnés sur les aspects d'égalité de genre au sein de leurs activités ; convenu de privilégier à l'avenir l'usage de l'expression « droits humains » lorsque cela s'avère approprié dans les versions françaises des documents préparés par le CDDH, sans exclure l'usage de l'expression « droits de l'homme » ;
- échangé des vues sur l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous la responsabilité du CDDH ;
- pris note des publications récentes des travaux du CDDH ;
- pris note d'informations relatives aux préparatifs d'un Quatrième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, Islande, 16 – 17 mai 2023) et de la récente décision des Délégués des Ministres de préparer un nouveau Programme quadriennal à partir de 2024, en s'appuyant sur les résultats du Quatrième Sommet ;
- adopté son calendrier des réunions pour le premier semestre 2023 et pris note du calendrier prévisionnel pour le second semestre 2023.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté les récents changements au sein de son Secrétariat, à savoir le recrutement de Yanna PARNIN en qualité de Secrétaire du CDDH-SCR et les départs à la retraite de Merete BJERREGAARD et Edo KORLJAN.

Évaluation des activités menées à bien

Le CDDH s'est félicité de l'adoption par le Comité des Ministres, le 27 septembre 2022, de la Recommandation CM/Rec(2022)20 du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement, de la Recommandation CM/Rec(2022)21 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ainsi que des Lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales.

Annexe I

Ordre du jour

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.1.2 Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME

POINT 5 : DROITS DE L'HOMME EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : MESURES CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL

POINT 7 : DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES

POINT 8 : BIOÉTHIQUE

POINT 9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 10 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 11 : CONVENTIONS

POINT 12 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 13 : ÉLECTIONS

POINT 14 : INVITÉS

POINT 15 : PUBLICATIONS

POINT 16 : QUATRIÈME SOMMET

POINT 17 : CALENDRIER

POINT 18 : QUESTIONS DIVERSES